



Règlement de stationnement et de circulation
Chemin de la Minoterie,

23-V-235

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châteaugiron,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 417 – 3 et suivants,
Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610 – 5,
Vu la demande de la Monsieur Arthur BETIN pour la société VEOLIA EAU, sise La Maison de l'eau, Parc du Castel, 35220 CHATEAUBOURG, afin d'occuper le domaine public pour des modifications de branchements AEP, Chemin de la Minoterie, du lundi 28 août 2023 au mercredi 30 août 2023.

Considérant que ces travaux nécessitent une réglementation temporaire du stationnement et de la circulation pour la sécurité des usagers,

ARRETE:

ARTICLE 1:

La société VEOLIA est autorisée à occuper le domaine public pour des modifications de branchements AEP, Chemin de la Minoterie, du lundi 28 août 2023 au mercredi 30 août 2023.
La circulation se fera en alternat et devra être maintenue.

ARTICLE 2 :

La signalisation sera posée par le pétitionnaire dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Le pétitionnaire est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de la signalisation du fait des travaux ou à leur occasion.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation correspondante.
Le pétitionnaire sera responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.
Le présent arrêté devra être affiché et visible de tous.
Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis pour exécution chacun en ce qui le concerne.
Au Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Châteaugiron.
Au Directeur Général des Services de la ville de Châteaugiron.
A la Police Municipale de Châteaugiron.
Le présent arrêté sera :
- affiché en Mairie
- affiché sur la voie publique,
- publié au recueil des actes administratifs.

Châteaugiron, le 01 août 2023
Pour Le Maire absent,
Par délégation,

Philippe LANGLOIS

